



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 JUIN 2008

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 30

Affiché le 8 juillet 2008

1° - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 22 mai 2008.

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le procès-verbal du Conseil Municipal du Jeudi 22 mai 2008.

2° - Liste des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/000093

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3° - Présentation du rapport annuel 2007 de la commission Ville et Handicap.

Rapporteur : M. VAN DEN AKKER

Délibération n° 08/000094

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2007 de la Commission Ville et Handicap, conformément à l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4° - Plan pluriannuel pour la mise aux normes des établissements recevant du public (ERP) et de la voirie.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/000095

La loi n° 2005-102 en date du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a créé une obligation de mise en accessibilité des bâtiments et des transports dans un délai maximum de 10 ans.

La Commune en a pris acte et le Conseil Municipal a confié, **à l'unanimité**, à la Commission « Ville et Handicap » l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel pour la mise aux normes de tous les établissements recevant du public (ERP) et de la voirie.

5° - Convention avec la CPAM du Val-de-Marne : mise à disposition temporaire de locaux situés au 51 rue de Paris.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/000096

Suite à la réorganisation des sites opérationnels de l'Assurance Maladie du Val de Marne (CPAM), le centre de Charenton fait l'objet de travaux.

Afin de maintenir l'accueil des usagers charentonnais le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, la mise à disposition à titre gratuit de locaux inoccupés situés au 51 rue de Paris jusqu'au 6 octobre. Le paiement des fluides (eau et électricité) sera réglé par la CPAM.

6° - Mise à disposition de la Croix Rouge d'un local sis 91 rue du Petit Château.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 08/000097

Dans le cadre d'une redistribution des locaux communaux, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de mettre à disposition de la Croix Rouge Française, Délégation de Charenton/Saint-Maurice, un local situé 91 rue du Petit Château au sein de l'école Valmy.

Cette mise à disposition se fera à titre gratuit et permettra à la Croix Rouge d'organiser son action sociale sur le territoire communal.

7° - Lycée Polyvalent : Appellation d'un vœu du Conseil Municipal auprès de la Région d'Ile-de-France.

Rapporteur : Mme THIERCE

Délibération n° 08/000098

Le Conseil Municipal a formulé, à l'unanimité, le vœu auprès du Conseil Régional d'Ile de France, que celui-ci donne le nom de « Lycée Robert Schuman-Europe » au nouveau lycée polyvalent de Charenton actuellement en construction.

8° - Adoption et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de refacturation entre la ville de Charenton-le-Pont et la Communauté de Communes de Charenton le Pont - Saint Maurice.

Rapporteur : M. FAINTUCH

Délibération n° 08/000099

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, la convention de refacturation avec la Communauté de Communes de Charenton le Pont – Saint Maurice.

Cette convention permettra le remboursement des frais supportés par la Commune pour le compte de l'EPCI.

9° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif aux travaux de réhabilitation du réseau unitaire d'assainissement pour l'année 2008.

Rapporteur : M. TURANO

Délibération n° 08/000100

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à la majorité, par 32 voix pour (Groupe Charenton Demain et Groupe Réunir pour Changer) et 3 abstentions (Groupe Charenton en mouvement), à signer le marché de travaux relatif à la réhabilitation du réseau d'assainissement pour l'année 2008 avec le groupement composé des sociétés BEYNIER (Charenton-le-Pont) et VALENTIN (Alfortville).

Le montant se décompose comme suit : tranche ferme	: 200 140,70 € HT
tranche conditionnelle	: 27 654 € HT

10° - Autorisation donnée en amont à Monsieur le Maire de signer le marché relatif aux travaux de réaménagement de la Place de l'Eglise.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/000101

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à la majorité, par 32 voix pour (Groupe Charenton Demain et Groupe Réunir pour Changer) et 3 abstentions (Groupe Charenton en mouvement), à signer en amont le marché relatif aux travaux de réaménagement de la Place de l'Eglise avec le futur attributaire qui sera désigné en Commission d'Appel d'Offres.

11° - Autorisation donnée en amont à Monsieur le Maire de signer le marché relatif aux travaux d'extension de la cuisine, de création d'un centre de loisirs et d'une cour de récréation en toiture à l'école maternelle La Cerisaie pour les lots : Menuiseries bois intérieures/ parquet – Métallerie auvent – Plafonds suspendus, infructueux dans le cadre de la procédure négociée initiale.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/000102

La procédure de marché négocié lancée pour les travaux d'extension de l'école maternelle La Cerisaie a été déclarée infructueuse pour les lots « Menuiseries bois intérieures/parquet », « Métallerie Auvent » et « Plafonds suspendus » nécessitant le lancement d'un nouvel appel d'offres ouvert.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, **à la majorité**, par 32 voix pour (Groupe Charenton Demain et Groupe Réunir pour Changer) et 3 abstentions (Groupe Charenton en mouvement), à signer les marchés relatifs aux trois lots cités ci-dessus avec les futurs attributaires qui seront désignés en Commission d'Appel d'Offres.

12° - Autorisation donnée en amont à Monsieur le Maire de signer le marché suite à un appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'aménagement de la voirie rue de l'Arcade.

Rapporteur : Mme FREYSZ

Délibération n° 08/000103

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, **à la majorité**, par 32 voix pour (Groupe Charenton Demain et Groupe Réunir pour Changer) et 3 abstentions (Groupe Charenton en mouvement), à signer en amont le marché relatif aux travaux d'aménagement de la voirie rue de l'Arcade avec le futur attributaire qui sera désigné en Commission d'Appel d'Offres.

13° - Autorisation donnée en amont à Monsieur le Maire de signer avec le futur attributaire le marché relatif à la fourniture de matériels de plomberie.

Rapporteur : M. GIRARD

Délibération n° 08/000104

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, **à la majorité**, par 32 voix pour (Groupe Charenton Demain et Groupe Réunir pour Changer) et 3 abstentions (Groupe Charenton en mouvement), à signer en amont le marché relatif à la fourniture de matériel de plomberie avec le futur attributaire qui sera désigné en Commission d'Appel d'Offres.

14° - Autorisation donnée en amont à Monsieur le Maire de signer avec le futur attributaire le marché relatif à la fourniture de bois et matériaux de menuiserie.

Rapporteur : M. GIRARD

Délibération n° 08/000105

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, **à la majorité**, par 32 voix pour (Groupe Charenton Demain et Groupe Réunir pour Changer) et 3 abstentions (Groupe Charenton en mouvement), à signer en amont le marché relatif à la fourniture de bois et de matériaux de menuiserie avec le futur attributaire qui sera désigné en Commission d'Appel d'Offres.

15° - Autorisation donnée en amont à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à la location d'une structure provisoire ayant vocation à accueillir les activités sportives durant les travaux de réhabilitation du gymnase Henri Guérin.

Rapporteur : M. GAILHAC

Délibération n° 08/000106

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, **à la majorité**, par 28 voix pour (Groupe Charenton Demain) et 7 abstentions (Groupe Réunir pour Changer et Groupe Charenton en mouvement), à signer le marché relatif à la location d'une structure provisoire ayant vocation à accueillir des activités sportives avec le futur attributaire qui sera désigné en Commission d'Appel d'Offres.

Cette structure provisoire d'une dimension de 20 m x 30 m permettra le maintien des activités sportives pendant les travaux du gymnase Henri Guérin.

16° - Transfert en pleine propriété à la Région Ile de France d'un terrain situé 2 à 6 rue de l'Embarcadère/ 19 à 21 Quai des Carrières pour la construction du Lycée Polyvalent : complément à la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2005.

Rapporteur : Mme CAMPOS

Délibération n° 08/000107

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, a complété la délibération en date du 7 juillet 2005 portant sur le transfert en pleine propriété à la Région Ile de France du terrain destiné à recevoir la construction du futur lycée.

La parcelle L n°185 d'une superficie de 5 centiares a ainsi été ajoutée à celles qui avaient été mentionnées en 2005 car elle fait partie intégrante des 7 296 m² concernés par le projet.

17° - Annexion du Plan de Prévention du Risque Inondation au Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Charenton-le-Pont.

Rapporteur : Mme CAMPOS

Délibération n° 08/000108

Le Conseil Municipal a voté, à l'**unanimité**, l'annexion au Plan Local d'Urbanisme du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Marne et de la Seine suite à son approbation par Arrêté Préfectoral en date du 12 novembre 2007.

18° - Approbation du Compte Administratif Commune – Année 2007.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 08/000110

Le Conseil Municipal a approuvé, à la **majorité**, par 28 voix pour (Groupe Charenton Demain) et 7 abstentions (Groupe Réunir pour Changer et Groupe Charenton en Mouvement), le compte administratif de la Commune pour l'année 2007.

19° - Approbation du compte de gestion 2007 de la Commune présenté par Madame le Trésorier Principal.

Rapporteur : M. MIROUDOT

Délibération n° 08/000109

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'**unanimité**, le compte de gestion 2007 de la Commune établi par Madame le Trésorier Principal.

20° - Approbation du Compte Administratif du service annexe assainissement 2007.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 08/000111

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'**unanimité**, le compte administratif du service annexe assainissement pour l'année 2007.

21° - Affectation du résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif de la Commune – Année 2007.

Rapporteur : M. FAINTUCH

Délibération n° 08/000112

Le Conseil Municipal a décidé, à la **majorité**, par 28 voix pour (Groupe Charenton Demain) et 7 abstentions (Groupe Réunir pour Changer et Groupe Charenton en Mouvement), d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 7 404 010,16 € en recettes d'investissement au compte « excédent de fonctionnement capitalisé » article 1068.

22° - Budget Supplémentaire de la Commune – Année 2008.**Rapporteur : M. GICQUEL****Délibération n° 08/000113**

Le Conseil Municipal a adopté, à la **majorité**, par 28 voix pour (Groupe Charenton Demain) et 7 abstentions (Groupe Réunir pour Changer et Groupe Charenton en Mouvement), la reprise des résultats et les restes à réaliser constatés au compte administratif 2007.

Le Conseil Municipal a autorisé et a voté les ouvertures, les transferts et les ajustements de crédits du budget supplémentaire de la Commune.

Le budget supplémentaire en dépenses et en recettes a été arrêté à 3 669 329,53 €.

23° - Approbation du compte de gestion 2007 du service annexe Assainissement établi par Madame le Trésorier Principal.**Rapporteur : M. MIROUDOT****Délibération n° 08/000114**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'**unanimité**, le compte de gestion 2007 du service annexe Assainissement établi par Madame le Trésorier Principal.

24° - Affectation du résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif du service annexe d'assainissement 2007.**Rapporteur : M. BOCCARA****Délibération n° 08/000115**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'**unanimité**, d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation, soit la somme de 170 857,05 € en recettes d'exploitation sur le compte « excédent de fonctionnement capitalisé » article 1068 au budget supplémentaire 2008.

25° - Budget Supplémentaire Assainissement 2008.**Rectificatif du Budget Primitif Assainissement 2008.****Rapporteur : M. SEGALAT****Délibération n° 08/000116**

Le Conseil Municipal a adopté, à l'**unanimité**, la reprise des résultats et les restes à réaliser constatés au compte administratif 2007, et les ajustements de crédits du budget supplémentaire d'assainissement qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Le budget supplémentaire en section de fonctionnement en dépenses et en recettes a été arrêté à 25 973 €, et en section d'investissement en dépenses et en recettes à 183 697,05 €.

26° - Fixation du seuil et de la durée d'amortissement des biens renouvelable du budget d'assainissement.**Rapporteur : M. SEGALAT****Délibération n° 08/000117**

Le Conseil Municipal a adopté, à l'**unanimité**, la durée d'amortissement des biens renouvelables comme suit :

5 ans : concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires, frais d'études, frais de recherche et de développement, frais d'insertion, autres immobilisations incorporelles ;

8 ans : matériel de transport ;

10 ans : matériel de bureau et informatique, installations techniques, agencements, matériels et outillage techniques, autres immobilisations incorporelles ;

12 ans : mobilier ;

50 ans : réseaux d'assainissement ;

Le seuil des biens meubles à amortir a été fixé à 500 € TTC, l'amortissement en deçà se faisant sur 1 an.

27° - Modification du tableau des emplois permanents.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 08/000118

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, les modifications du tableau des emplois permanents relatives aux évolutions constatées dans les services municipaux en suppressions et créations de postes.

28° - Autorisation donnée en amont à Monsieur le Maire de signer avec le futur attributaire le marché relatif à la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la commune.

Rapporteur : Mme THIERCE

Délibération n° 08/000119

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, **à la majorité**, par 32 voix pour (Groupe Charenton Demain et Groupe Réunir pour Changer) et 3 abstentions (Groupe Charenton en mouvement), à signer le marché relatif à la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour le personnel communal avec le futur attributaire qui sera désigné en Commission d'Appel d'Offres.

29° - Attribution d'une subvention exceptionnelle sur l'année 2008, d'un montant de 14 174 €, dans le cadre d'un chantier d'apprentissage à MADAGASCAR, à l'initiative des villes de Charenton-le-Pont et de Saint-Maurice et organisé par l'association A.L.I.A.J.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 08/000120

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de verser une subvention exceptionnelle à l'association ALIAJ pour un montant de 14 174 €.

Cette subvention sera utilisée dans le cadre du projet à but humanitaire monté par cette association pendant l'été en faveur des enfants d'Ankassina à Madagascar, à la demande des Villes de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice.

30° - Attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 1 000 €, à l'association Charenton Tennis de Table.

Rapporteur : M. GAILHAC

Délibération n° 08/000121

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de verser une subvention complémentaire à l'association Charenton Tennis de Table pour un montant de 1 000 €.

Cette demande exceptionnelle a été motivée par les frais de déplacement des équipes en Coupe d'Europe à Veronne.

31° - « Aide à la création » : attribution d'une subvention à la Compagnie par Terre.

Rapporteur : Mme FRUAUT

Délibération n° 08/000122

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de verser une subvention d'aide à la création à la Compagnie Par Terre pour un montant de 5 000 €.

Cette compagnie monte un spectacle de danse Hip Hop et contemporaine intitulé « L'Esprit Souterrain ».

32° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention concernant l'évaluation de la prise en charge des résidents provenant du foyer-logement « Résidence Jeanne d'Albret » dans le cadre du PLAN BLEU.

Rapporteur : M. VAN DEN AKKER

Délibération n° 08/000123

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention de prise en charge des patients provenant du logement-foyer « Résidence Jeanne d'Albret » dans le cadre du Plan Bleu avec le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil.

33° - Projets d'établissements des crèches et des structures multi-accueil.**Rapporteur : Mme LEVY-SETTBON****Délibération n° 08/000124**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les projets d'établissements des crèches et des structures multi-accueil.

Ceux-ci seront annexés aux conventions d'objectifs et de financement relatives à la Prestation de Service Unique signée avec la Caisse d'Allocation du Val de Marne.

34° - Avenant n° 05/2008 à la convention n° 15/2005 signée le 14 décembre 2005 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour la consultation d'informations de la base allocataire, par l'intermédiaire de la télématique sécurisée Internet (CAFPRO).**Rapporteur : Mme LEVY-SETTBON****Délibération n° 08/000125**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la signature de l'avenant n° 05/2008 à la convention n° 15/2005 signée le 14 décembre 2005 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour la consultation d'informations de la base allocataire, par l'intermédiaire de la télématique sécurisée Internet (CAFPRO).

35° - Mise en place de la nouvelle politique tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2009 – Modalités d'application du nouveau barème.**Rapporteur : M. BRETILLON****Délibération n° 08/000126**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir le quotient familial comme barème unique de calcul des tarifs des services municipaux à compter du 1^{er} janvier 2009.

Cela consiste à rapporter les revenus au nombre de personnes composant le foyer.

Les ressources prises en compte seront, sauf minima sociaux et situations exceptionnelles, les revenus figurant sur le dernier avis d'imposition reçu avant abattement.

36° - Mise en place de la nouvelle politique tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2009. Fixation des tarifs restauration scolaire – accueils du soir (accueil du soir en maternel – études surveillées en élémentaire – activités du soir en élémentaire) – accueil de loisirs du mercredi et vacances scolaires – classes transplantées – séjours de vacances.**Rapporteur : Mme MAGNE****Délibération n° 08/000127**

Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité, par 31 voix pour (Groupe Charenton Demain et Groupe Charenton en Mouvement) et 4 Abstentions (Groupe Réunir Pour Changer), d'appliquer la nouvelle politique tarifaire à la restauration scolaire, aux accueils du soir maternels et élémentaires, aux accueils de loisirs, aux classes transplantées et aux séjours de vacances.

37° - Autorisation donnée en amont à Monsieur le Maire de signer le marché relatif au nettoyage de divers bâtiments communaux.**Rapporteur : Mme MAGNE****Délibération n° 08/000128**

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à la majorité, par 28 voix pour (Groupe Charenton Demain) 4 voix contre (Groupe Réunir pour Changer) et 3 abstentions (Groupe Charenton en mouvement), à signer en amont le marché relatif au nettoyage de divers bâtiments communaux avec le futur attributaire qui sera désigné en Commission d'Appel d'Offres.

38° - Nouveau règlement intérieur du bassin de plongée.**Rapporteur : M. GAILHAC****Délibération n° 08/000129**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le nouveau règlement intérieur du bassin de plongée.

Cette nouvelle version reprend les dispositions de l'arrêté du 28 février 2008 relatif aux dispositions réglementaires du Code du Sport.

39° - Election du représentant de la Commune au sein de la Conférence Sanitaire du territoire 94-1.

Rapporteur : M. VAN DEN AKKER

Délibération n° 08/000130

Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Monsieur Michel Van den Akker en tant que représentant de la Commune au sein de la Conférence Sanitaire du territoire 94-1.

40° - Instauration de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires pour le cadre d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 08/000131

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'étendre le bénéfice de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires au cadre d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants.

Le taux annuel de référence pourra être modulé par application d'un coefficient variant de 1 à 5.

Fin de séance : 23 h